



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00361

Numéro SIREN : 419 034 608

Nom ou dénomination : 2 AC

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2017 sous le numéro de dépôt 6704

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 2AC Néant *

Adresse de l'entreprise 34 Chemin de Chichivieux 42230 ST VICTOR SUR LOIRE

Numéro SIRET *

4	1	9	0	3	4	6	0	8	0	0	0	3	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016	5 400		
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 000	267	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	75	75	
Total I (5)		044	048	7 475	1 808	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	123 200	51 228
		Autres * (3)	072	074	348	227
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	1 067	267	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II		096	098	24 616	51 721
	Total général (I+II)		110	112	132 091	51 796

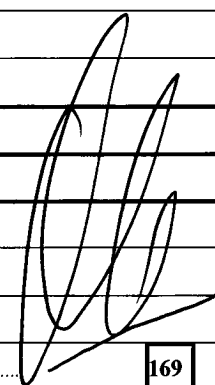
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVIS

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE
ST-ETIENNE
006704 12 JUL 2017
98 B 367



Conforme

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
Capital social ou individuel *		120		8 000	8 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		800	800
Réserves réglementées*		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		132	131	83 624	83 624
Report à nouveau		134		(85 899)	(220 466)
Résultat de l'exercice		136		3 475	134 567
Provisions réglementées		140			
Total I		142		10 000	6 525
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		154			
Emprunts et dettes assimilées		156		50	80
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 179	1 143
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	172	85 454	44 048
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		116 424	45 271
Total général (I + II + III)		180		126 424	51 796

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 126 423.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 121 870.31 Euros et dégageant un bénéfice de 3 475.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au 31.12.2015, l'associée unique personne physique a abandonné pour un total de 100.000€ la créance dont elle était titulaire à l'égard de la société.

L'abandon de créance précité est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune de la société.

Cette clause a été activée au titre de cet exercice pour un montant de 86 857 €. Ainsi le solde de la créance au 31.12.2016 est de 13 143 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	5 400	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		500	2 000
	TOTAL	500	2 000
Autres participations		75	
	TOTAL	75	
	TOTAL GENERAL	5 975	2 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		5 400	5 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		500	2 000	2 000
	TOTAL	500	2 000	2 000
Autres participations			75	75
	TOTAL		75	75
	TOTAL GENERAL	500	7 475	7 475

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	5 400		5 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		500	267	267
	TOTAL	500	267	267
	TOTAL GENERAL	5 900	267	5 667

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	267				
TOTAL	267				
TOTAL GENERAL	267				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	123 200	123 200	
Taxe sur la valeur ajoutée	348	348	
TOTAL	123 549	123 549	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	50	50		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 179	1 179		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 330	29 330		
Autres impôts taxes et assimilés	411	411		
Groupe et associés	85 454	85 454		
TOTAL	116 424	116 424		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	16.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	6 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	117 200
Total	117 200

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50
Dettes fiscales et sociales	411
Total	461

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Amendes	274	67120000
- Créance en compte courant avec CRMF	86 857	67180000
Total	87 131	



2AC
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 8 000 Euros
Siège social : 34 Chemin de Chichivieux – 42230 SAINT VICTOR SUR LOIRE
419 034 608 RCS SAINT ETIENNE

**PROCES VERBAL DES DECISIONS
ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 13 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le treize juin à onze heures,

Je soussignée Madame Annie ARNAUD agissant en qualité de seule associée de la société 2AC après avoir établi et arrêté les comptes annuels du premier exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2016
- l'affectation des résultats dudit exercice

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes du premier exercice clos au 31 décembre 2016 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 3 475.48 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » 3 475.48 €

De tout ce qui précède, l'associée unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide suite au résultat bénéficiaire de la société, d'activer la clause de retour à meilleur fortune pour un montant de 86 857 € ainsi, le solde de la créance au 31.12.16 est de 13 143 €

QUATRIEME DECISION

De tout ce qui précède, l'associée unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'associé unique
Annie ARNAUD

